

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2019 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme Dembélé (pouvoir à Mme Boury) - M. Capy.

Absent : M. Cobo - Mme Meneau

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 Juillet 2019.
- DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.
- APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein des services péri et extra scolaires.
- CONSTATE un effacement de dettes de cantine suite à procédures de surendettement et prévoit au budget communal les crédits correspondants pour montant global de 781 €.
- SE PRONONCE favorablement, hormis M. Mendak qui ne participe pas au débat car susceptible d'être intéressé par cette affaire, au projet de parc éolien porté par la société WPD et encourage cette dernière à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (observations de terrain, études des règles d'urbanisme, réservation foncière, rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement, consultation des services de l'Etat, analyse des possibilités de raccordement,...) en vue de l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.
- DECIDE, à l'unanimité, de vendre à Madame Sarah LAUBE, la parcelle communale cadastrée Section AH N°435, sise au sein du lotissement de la Rue des Soupirs.
- ARRETE, à l'unanimité, le montant et les conditions des contributions des familles et de la Commune pour la Classe de Découverte à Pénestin en Bretagne à laquelle participeront les élèves de CM1/CM2 du 11 au 18 Octobre 2019.
- ACCORDE, à l'unanimité, à Mme la directrice du Groupe Scolaire, une indemnité pour l'accompagnement des élèves de CM1/CM2 en classe de découverte à Pénestin.
- DECIDE, à l'unanimité, de rembourser aux associations locales les frais occasionnés par l'organisation des activités jeunesse.
- APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative N°2 à apporter au budget primitif de la commune.
- DECIDE, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les locaux classés meublés de tourisme, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- APPROUVE, à l'unanimité, le projet d'aliénations/créations de chemins ruraux tel que figurant au dossier de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 16 juillet 2019.

■ Affaires diverses

Monsieur SCHERER demande si l'unité de traitement de l'eau est en service.

Monsieur le Maire répond que les travaux sont terminés, qu'elle est aménagée mais toujours pas en service, une autorisation de l'Agence Régionale de Santé manquant pour permettre l'arrêté préfectoral de mise en service. Il indique que la présence de Chlorure de Vinyle Monomère a été détectée récemment dans certains endroits reculés de la Commune et indique que la granulométrie des filtres a dû être modifiée, des purges ont été réalisées afin d'éviter la stagnation de l'eau dans les conduites. Monsieur MENDAK demande s'il s'agit des extrémités de réseaux dans les écarts, Monsieur le Maire répond qu'effectivement c'est de cela dont il s'agit. Il ajoute que les purges réalisées par le délégataire ont par ailleurs pour effet de minorer le rendement du réseau. La solution serait de remplacer le réseau PVC mais cela représente des kilomètres et un coût substantiel.

Monsieur SCHERER fait part de remarques d'administrés qui se plaignent de l'augmentation des Taxes Foncières. Monsieur le Maire rappelle que les taux communaux n'ont pas augmenté, que la Taxe sur les Ordures ménagères a baissé de 2% et que ce sont les bases fiscales qui ont progressé, il ajoute qu'il convient aussi de regarder l'évolution des taux des autres collectivités.

Mme LECLERCQ indique que le repas de Noël des anciens aura lieu le dimanche 15 décembre. Elle fait savoir que le camping municipal a très bien fonctionné cette année et ajoute qu'il reste quelques aménagements à y faire.

Monsieur le Maire indique que la soirée de Noël pour les élus, le personnel et les enfants aura lieu le 10 décembre.

Mme BOURY fait savoir que le repas de Noël de la cantine aura lieu le 20 Décembre.

Elle indique que le nombre d'élèves est actuellement de 89.

Elle fait savoir qu'un banc circulaire supplémentaire a été installé dans la cour de l'école primaire ainsi qu'un vidéo projecteur.

Elle indique qu'à compter du 1^{er} novembre 2019, la réglementation impose un repas végétarien par semaine et que la cantine y travaille.

Monsieur MENDAK évoque la minute de silence relative au décès de Monsieur CHIRAC, Monsieur GERVAIS indique qu'elle a été respectée par les services municipaux.

Monsieur MENDAK rappelle sa question sur le coût des travaux de voirie intercommunaux effectués sur la Route de Garnus, Monsieur GERVAIS répond que la Communauté de Communes communiquera un tableau récapitulatif en fin d'année. Monsieur le Maire rappelle que ce type de travaux commence par un reprofilage de la voie consistant à en éviter le bombé puis, en la pose d'un revêtement environ une année plus tard.

Monsieur MENDAK déplore que les fossés ne soient toujours pas curés, Monsieur le Maire répond que les fossés ont été curés sauf à certains endroits problématiques mais qu'il faudra que ces travaux soient terminés.

Monsieur GERVAIS précise qu'en ce qui concerne les travaux de voirie intercommunale à venir, dans l'ordre des priorités, la Route de la Bretonnerie devra être reprofilée puis la Route de Botteron.

Le Maire,
Guy Massé